



INFO PRESSE

PROVINCE SUD

11 décembre 2019

La présidente Sonia Backes propose le changement d'heure légale

La présidente Sonia Backes, sollicitera, lors d'un vœu qui sera soumis à la prochaine assemblée de province Sud du 19 décembre, le gouvernement afin que ce dernier présente un projet de délibération au congrès pour modifier le fuseau horaire en Nouvelle-Calédonie et le déplacer sur le fuseau horaire UTC +12h. Cela aurait pour conséquence d'avancer nos montres d'une heure.

À l'heure actuelle, la Nouvelle-Calédonie est calée sur le fuseau horaire UTC+11. Or, il est possible de se placer, conformément à la possibilité offerte par le décret du 6 mars 2017 relatif au temps légal français, sur un autre fuseau horaire.

Cette mesure permettrait de gagner en permanence une heure supplémentaire d'ensoleillement en fin de journée. Bénéficier d'un ensoleillement tardif, tout au long de l'année, aurait en effet de nombreuses répercussions positives d'un point de vue économique, sécuritaire, environnemental, ainsi qu'en termes d'attractivité du territoire :

- Cela stimulerait l'économie du territoire en rendant plus attractive la vie commerciale et le domaine de la restauration en début de soirée.
- Cela améliorerait la sécurité, une part des délits et des vols ayant lieu en début de nuit, et diminuerait le taux d'accident sur la route, en augmentant la durée de conduite de jour, plus sûre.
- Cela enrichirait la qualité de vie et favorisera les occupations en extérieur, notamment le sport, les loisirs ou les activités culturelles. Les Calédoniens bénéficieraient ainsi d'un meilleur rapport entre vie professionnelle et vie privée puisqu'ils pourraient profiter de cette heure de jour supplémentaire pour exercer des loisirs.
- Plus d'ensoleillement naturel, en soirée, permettrait de réduire la consommation d'énergie.

La province Sud a ainsi saisi le Conseil Économique Social et Environnemental pour qu'un avis puisse être rendu sur les effets économiques et sociaux d'un changement d'horaire. De plus, la collectivité souhaite engager une concertation sur les conséquences d'une telle mesure, afin d'informer les citoyens sur ses retombées.

CONTACT PRESSE : Marc Spisser : 76 18 74.

